

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES SPORTS
WILAYA D'ORAN
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
NIF : 420029000031023

Concours National D'architecture Restreint
N° 12 / DJS /2026

Projet : ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE OMNISPORTS 500 PLACES
AU POLE URBAIN AHMED ZABANA A MISSERGHINE

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya d'Oran, lance un concours national d'architecture restreint portant « **Etude pour la réalisation d'une Salle Omnisports 500 Places au Pôle Urbain Ahmed Zabana à Misserghine** ».

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Seuls les bureaux d'études publics ou privés Constitués d'un architecte ou un groupement composer de deux (02) ou plusieurs architectes agréés et inscrits au tableau national des architectes algériens ou d'un (01) architecte (chef de file) agréé et inscrit au tableau national des architectes algériens avec ingénieur (s) en génie civile ayant un agrément et inscrit au tableau national des ingénieurs ; disposants des capacités financière, techniques, juridiques et réglementaires conformes à la réglementation en vigueur sont invités à soumissionner.

Les candidats doivent impérativement satisfaire aux conditions d'éligibilité suivante

***En cas de soumissionnaires seul :**

- **Capacités professionnelles :**

- Une copie du diplôme, l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité et l'affiliation CASNOS en cours de validité

- **Pour les bureaux d'études publics :**

Statut ou décret de création ;

Extrait du registre de commerce électronique ayant le code y afférent.

- **Capacités financières :** Les candidats ayant un chiffre d'affaires cumulé égal ou supérieur à **3.000.000,00 DA** durant les 03 dernières années, justifiée par une copie de déclaration des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers visées par les services compétents.

- **Capacités techniques :**

Références professionnelles : Ayant déjà assuré l'étude ou l'étude et suivi d'**au moins un (01) projet de même nature (Travaux de Bâtiment), Catégorie B ou Plus** justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrage publics portant **étude et suivi de l'ouvrage** (Les études d'adaptation sont exclues).

*** En cas de soumissionnaires en groupement :**

Pour justifier l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané : d'architectes et/ ou de bureaux d'études ou architectes avec ingénieurs en génie civile agréés **dont l'architecte doit être le chef de file** du groupement ; il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement.

- **Capacités Professionnelles :**

- Une copie du diplôme et de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité ; et l'affiliation CASNOS en cours de validité pour l'architecte chef de file.
- Une copie du diplôme et de l'agrément des membres du groupement délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.
- Un protocole d'accord non forcément notarié liant les membres du groupement, dans lequel sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement.

Dès que le soumissionnaire en groupement sera retenu le protocole d'accord devra être notarié.

- **Capacités Financières :**

- **Un des membres du groupement** doit avoir un chiffre d'affaires cumulé égal ou supérieur à **3.000.000,00 DA** durant les 03 dernières années, justifiée par une copie de déclaration des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers visées par les services compétents.

• **Capacités Techniques :**

- **Un des membres du groupement dispose de :**

Références professionnelles : Ayant déjà assuré l'étude ou l'étude et suivi d'au moins un (01) projet de même nature (Travaux de Bâtiment), Catégorie B ou Plus justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrage publics portant étude et suivi de l'ouvrage (Les études d'adaptation sont exclues).

* Le groupement doit être impérativement solidaire.

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les Bureaux d'études peuvent retirer le cahier des charges à compter de la date de parution du présent avis d'appel d'offre dans la presse nationale, auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya d'Oran service des investissements et des équipements sis au 10, rue MAOUED Ahmed, Ex : Mirauchaux, Oran.

Les offres doivent être accompagnées obligatoirement des pièces et documents en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur à savoir -

A) Dossier de candidature :

- 1- Déclaration de candidature ; jointe en annexe, renseignée, datée et signée,
 - 2- Une déclaration de probité ; remplis daté et signée.
 - 3- Extrait de rôle activité apuré ou accompagné d'un échéancier de paiement comprenant le NIF
 - 4- Le numéro d'immatriculation fiscale NIF du soumissionnaire.
 - 5- Relevé d'identité bancaire RIB
 - 6- Attestation d'Affiliation à la CASNOS en cours de validité
 - 7- Tous documents permettant d'évaluer les capacités des candidats à savoir :
- 1) **En cas de soumissionnaires seul : l'ensemble** des documents justifiant les Capacités Professionnelles, Financières et Techniques sus cités
 - 2) **En cas de soumissionnaires en groupement :** l'ensemble des documents justifiant les Capacités Professionnelles, Financières et Techniques sus cités.

L'ensemble des pièces de dossier de candidature devront être insérées dans une enveloppe cachetée
Cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention citée ci-dessus :

A

Mr le Directeur de la jeunesse et des sports de la Wilaya d'Oran
« À n'ouvrir que par la commission Interne d'ouverture des plis »
Concours National D'architecture Restreint N° 12 / DJS /2026

PROJET : ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE OMNISPORTS 500 PLACES
AU POLE URBAIN AHMED ZABANA A MISSERGHINE

1- Dans une première phase : La date limite de dépôt des dossiers de candidature correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres qui est de **dix (10) jours** à compter de la 1^{ère} parution du présent concours sur la presse nationale écrite ou électronique ou BOMOP, soit le.....de 8h00 à 12h00.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 13h00 en séance publique.

2- Dans une deuxième phase, La date limite de dépôt des offres techniques, des prestations et les offres financières correspond aux derniers jours de la durée de préparation qui est de des offres **trente 30 jours** cette date est fixée dans le courrier d'invitation transmis par le service contractant aux candidats présélectionnés.

Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer au concours

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres de **trente 30 jours** augmentée de (03) trois mois à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invités à se rapprocher de la DJS d'Oran pendant les 10 jours qui suivent l'ouverture des plis en vue d'éventuels compléments de dossiers.

Si le jour du dépôt et d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos l'égal, la durée de préparation des offres et prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.